NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT : 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE	MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
/	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

CANARD CHIPEAU	CANARD PILET	CANARD SIFFLEUR	CANARD SOUCHET	FULIGULE MILOUINAN	FULIGULE MORILLON	GARROT À L'OEIL D'OR

HARELDE DE MIQUELON	MACREUSE BRUNE	MACREUSE NOIRE	NETTE ROUSSE	SARCELLE D'ÉTÉ	SARCELLE D'HIVER	

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT : 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE	MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
/	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

CANARD CHIPEAU	CANARD PILET	CANARD SIFFLEUR	CANARD SOUCHET	FULIGULE MILOUINAN	FULIGULE MORILLON	GARROT À L'OEIL D'OR

HARELDE DE MIQUELON	MACREUSE BRUNE	MACREUSE NOIRE	NETTE ROUSSE	SARCELLE D'ÉTÉ	SARCELLE D'HIVER	

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE